



CONSTRUIRE !

Bulletin d'information CFE-CGC de PSA Peugeot-Citroën Mulhouse

L'ACTUALITÉ SOCIALE CHEZ PCA

Au moment où les vendanges battent leurs pleins, si l'on tient compte du nombre d'accords négociés depuis le début de l'année, on peut dire que 2005 sera un grand cru sur le plan dialogue social chez PCA.

En effet, l'année n'est pas terminée et ce n'est pas moins de 8 accords ou avenants qui ont déjà été signés ; parmi les principaux citons :

- 8 mars : accord sur le développement et l'évolution professionnels des ouvriers de production
- 8 mars : accord sur l'indemnisation des journées non travaillées
- 15 avril : accord relatif à la formation le long de la vie professionnelle
- 5 juillet : accord sur l'harmonisation des primes fin de semaine
- 21 juillet : accord relatif au régime de prévoyance

Sont en cours de négociation :

- l'insertion sociale des personnes handicapées (nous avons déjà donné un accord de principe sur les dernières propositions)
- un projet relatif à l'emploi et la motivation des séniors

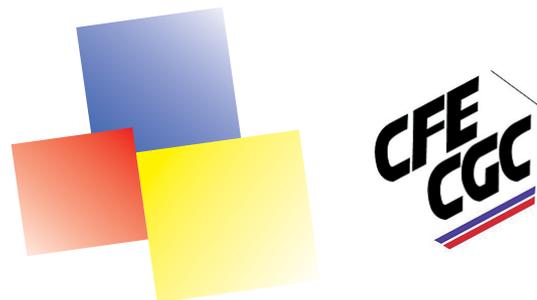
Certains vous dirons qu'ils ne se sentent pas concernés par tel ou tel sujet, mais n'oublions pas que notre Entreprise, de par sa taille et la diversité des populations salariées, est le reflet de notre Société, et qu'à ce titre, on ne peut exclure aucun des problèmes qui nous entourent.

Pour la CFE CGC, il nous paraît nécessaire d'accompagner et de s'engager sur l'ensemble des sujets traités.

Nous avons pris nos responsabilités et nous pouvons en être fiers



Pierre Bevilacqua
DSC PCA



Sommaire

Editorial	1
Qui sommes nous ?	2
Organigramme Structure Syndicale	3
La formation chez PSA	4-5
Démarches administratives	6
Les brèves	7



QUI SOMMES-NOUS ?

Nous poursuivons dans ce numéro la présentation des militants CFE-CGC du site de Mulhouse ayant des mandats dans les organismes extérieurs paritaires. Il n'est pas inutile de rappeler que cette présence n'a rien de symbolique et qu'elle permet de défendre les valeurs de la CFE – CGC et de couvrir un plus grand périmètre de compétences afin d'apporter aide et renseignements à nos adhérents et sympathisants. Si vous désirez avoir des conseils ou des informations, n'hésitez pas à nous contacter au 03 89 09 35 64 ou par mail : mulhouse@cfecgc-peugeot.com.

COMITÉ DE PILOTAGE DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN



Le Fonds Social Européen est un des quatre Fonds structurels de l'Union européenne avec le FEOGA (Fonds européen d'orientation et de garantie agricole), le FEDER (Fonds européen de développement régional) et l'IFOP (Instrument financier d'orientation de la pêche), dont la mission commune consiste à réduire les écarts entre les niveaux de vie des peuples et des régions de l'Union européenne.

Tous les Etats membres en bénéficient. Plus d'infos sur le site www.travail.gouv.fr/fse/

Le FSE, créé en 1957 (Traité de Rome) est devenu le principal instrument financier de la stratégie européenne pour l'emploi. Il répond à l'engagement européen de **créer des emplois en plus grand nombre** pour faire reculer le chômage et, de **mieux former les travailleurs** afin qu'ils soient en phase avec les exigences du marché de l'emploi.



Dans les comités de pilotages régionaux siègent des représentants syndicaux, avec des représentants de la Commission Européenne, représentants de la Région et des autres autorités territoriales. Pour la CFE-CGC, c'est **Jean Marie KIEFFER** qui, lors des réunions sous la Présidence du Préfet de région, participe à la définition des priorités des actions à financer, à l'étude et validation des actions dérogatoires ainsi qu'à l'élaboration des recommandations du plan 2007 - 2013.

ORGECO



L'**OR**ganisation **GE**nérale des **CO**nsommateurs est une association régie par la loi de 1901.

L'ORGECO se propose le triple but d'étudier les problèmes de consommation, d'informer et de représenter le consommateur auprès des pouvoirs publics pour une finalité : rassembler les consommateurs en une force économique organisée capable d'affirmer et de faire valoir ses intérêts face aux producteurs, distributeurs et pouvoirs publics. Pour de plus amples renseignements : www.orgeco.net

La CFE-CGC (avec la CFTC) fait partie des Unions Départementales et des Instances nationales. A ce titre, pour la région Alsace et l'Union Départementale du Haut Rhin, **Jean Marie GRIVEL**, jeune retraité, siège à l'ORGECO en tant que Vice Président avec une réunion mensuelle du bureau.



Au titre de l'ORGECO, il est également membre de la Commission Départementale des Taxis et Voitures de petite remise qui se réunit sur convocation du Préfet à Colmar une fois par trimestre.

Il nous représente également sous l'étiquette ORGECO en tant que Président de la Commission des prix européens (instance européenne) qui se réunit une fois par trimestre dans un des pays de l'UE afin de comparer les prix au sein de l'Union.

MACIF

Eh oui, la MACIF est une compagnie d'assurances mutualiste dont les organisations syndicales représentatives sont parties prenantes. Pour plus de renseignements sur l'histoire et l'organisation de la MACIF, rendez vous sur leur site internet www.macif.fr.



Pierre BEVILACQUA, qui signe par ailleurs notre éditorial en tant que Délégué Syndical Central, est un des Délégués Régionaux pour la région « Centre Europe – Alsace / Lorraine / Franche Comté » et ces délégués ont l'ambition de donner vie au Projet Mutualiste, en faisant de la Macif l'instrument le plus dynamique, le mieux adapté aux besoins et aux attentes de ses sociétaires. A ce titre, il participe à 5 réunions par an du Comité Régional.

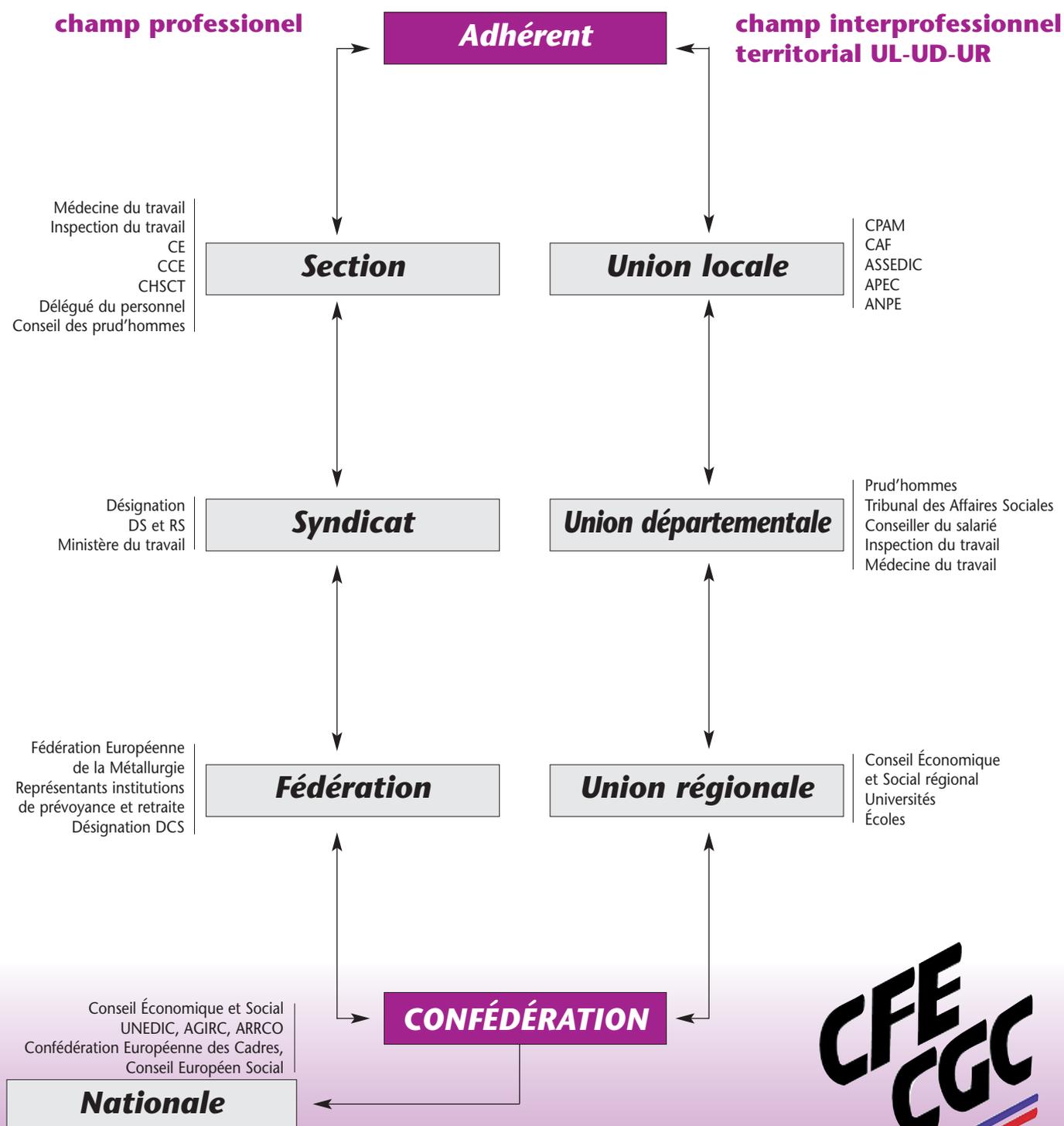
Il est également Président du FONSOMACIF (FONds de SOLidarité MACIF régionaux) permettent le versement d'un secours exceptionnel à un sociétaire victime d'un dommage non couvert par l'assurance.



DIAGRAMME STRUCTURE SYNDICALE

Nous vous présentons régulièrement l'implication des militants CFE CGC du site PSA de Mulhouse au sein des instances extérieures. En complément de cette information, il nous a semblé également utile de vous présenter le diagramme syndical en partant des adhérents pour aller à la Confédération.

En regard de chaque échelon vous trouverez les organismes et autres institutions de son champ de compétence. Nous vous invitons à vous référer au « trombinoscope » que nous avons diffusé avant les dernières élections professionnelles ou au site internet de la section, **www.cfecgc-peugeot.com**, pour retrouver les liens homme/fonction avec toutes ces structures locales, départementales, régionales voire nationales.





LA FORMATION CHEZ PSA

Le nouvel accord PSA sur la Formation contient plusieurs volets dont le plus médiatisé est le « DIF » (Droit Individuel à la Formation). Mais il en décline de nombreux autres, tous aussi importants pour la vie professionnelle des salariés :

- Il précise les enjeux et les objectifs de la Formation,
- Définit les outils de la hiérarchie pour identifier les besoins en formation (entretiens, bilans de compétences...)
- Donne les objectifs du groupe en matière d'apprentissage,
- Cadre le « Plan de Formation » et le « DIF » version PSA, et
- Détermine le rôle de tous les acteurs de la Formation, du Salarié à la fonction « RH », en passant par les Représentants du personnel.

Les membres CFE-CGC de la Commission Formation Professionnelle du Comité d'Établissement



Estelle LINDER



Bernard BIGOURD
Président



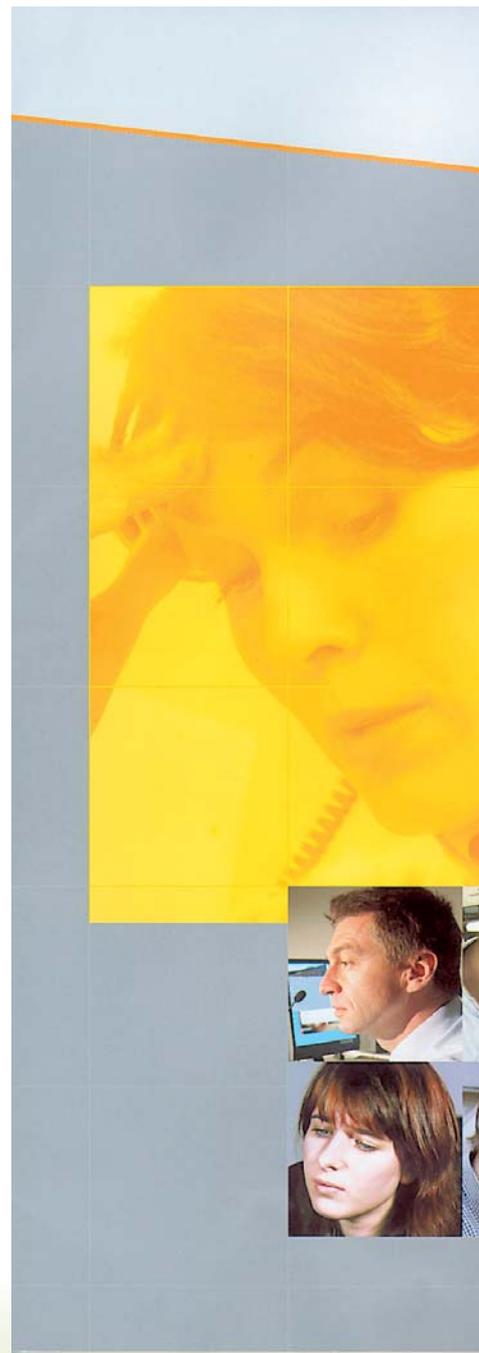
Jean-Marie KIEFFER

Avant de refaire le point sur le DIF PSA, il nous semble utile de vous donner quelques indications sur :

LE PLAN DE FORMATION PSA :

Il comporte 2 Catégories :

- 1) Les actions d'adaptation au poste de travail, elles s'effectuent dans le temps de travail.
- 2) Les actions de développement personnel dans le cadre professionnel
 - a) Les actions ayant pour objet **le maintien ou le développement des compétences et de l'emploi. Elles sont réalisées pendant le temps de travail** ce qui représente une avancée par rapport à la loi car les accords de la Métallurgie prévoient que ce type d'actions s'effectuent en dehors du temps de travail !
 - b) Les actions de formation ayant pour objet **l'acquisition, le maintien ou le développement des compétences en vue d'une évolution professionnelle**, pourront être réalisées en dehors du temps de travail.
 - Pour ce volet de l'accord, **vos négociateurs CFE CGC** ont obtenu, pour le salarié qui a satisfait aux épreuves prévues au terme de l'action de formation, la reconnaissance de la qualification ou du diplôme. Par conséquent, il peut se voir proposer des fonctions disponibles correspondantes dans un délai d'un an par l'entreprise. Les perspectives éventuelles de mobilité doivent être également évoquées.





LA FORMATION CHEZ PSA

LE « DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION »,

Constitue une capacité pour le salarié de formuler un projet de formation mis en œuvre avec l'accord formalisé de l'entreprise. Il permet au salarié d'acquérir **des savoirs et des compétences professionnelles à sa propre initiative.**

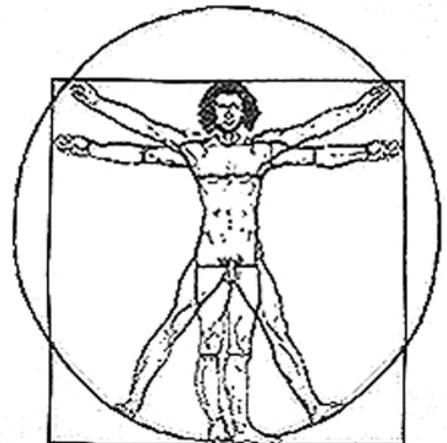
Le « DIF » version PSA octroie un crédit de « droits pédagogiques » de 20 heures par an, cumulable jusqu'à 150h (120h pour la loi).

Sa mise en œuvre s'effectue à l'initiative du salarié ou de l'employeur dans une **logique de co-décision. Cela nécessite l'accord des deux parties.**

L'offre est ouverte à toutes les formations aux métiers du groupe PSA, sous réserve que les pré requis soient acquis et que la formation choisie ne soit pas réservée à un public particulier.

Cette offre peut être élargie à des formations « extérieures » au plan de Formation PSA sous certaines conditions (coût équivalent, habilitation des organismes...).

Dans les **textes légaux** et conventionnels, le droit individuel à la formation s'exerce en dehors du temps de travail. Il est toutefois apparu logique aux négociateurs **d'utiliser le DIF dans le temps de travail** (à condition que l'organisation et le planning de travail le permettent). Dans ce cas, l'accord PSA garantit le maintien du salaire, primes comprises.



Cet accord est « riche », n'hésitez pas à poser vos questions aux Militants CFE-CGC !

Vous pouvez retrouver le texte complet de cet accord sur www.cfecgc-peugeot.com, suivre la rubrique « Actualité », Nos accords d'Entreprises.

Ce nouveau droit vous donne la possibilité d'être acteur de votre Carrière Professionnelle, n'attendez pas que la Direction le fasse pour vous...

PSA PEUGEOT CITROËN

Direction des Relations et Ressources Humaines



"Etre acteur de mon parcours professionnel"



Accord sur la formation tout au long de la vie professionnelle



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

« LA MORT NE CONSULTE AUCUN CALENDRIER » (PROVERBE ANGLAIS)

Nous le savons tous, les démarches administratives sont pénibles et dans certain cas encore plus. Dans ce numéro de Construire nous vous proposons de vous informer sur le calendrier des démarches à effectuer lors d'un décès.

Il est vivement conseillé d'effectuer l'ensemble de ces démarches par lettre recommandée avec avis de réception et le plus rapidement possible.

DANS LES 24 HEURES

- La mairie (le bureau d'état civil).
- L'organisme funéraire.
- Le tribunal d'instance (si vous aviez conclu un Pacs).

DANS LES 48 HEURES

- L'employeur ou les ASSEDIC.

DANS LES HUIT JOURS

- Le notaire.
- La banque, la caisse d'épargne, les comptes chèques postaux. Les organismes de crédit.

DANS LE MOIS SUIVANT

- La CNAV (caisse nationale d'assurance - vieillesse) pour Paris et la région parisienne ou la CRAV (caisse régionale d'assurance vieillesse) en régions et les caisses de retraite complémentaire pour demander les pensions de réversion, l'institution de prévoyance pour le versement d'un éventuel capital décès ou d'une rente ou de frais d'obsèques par l'intermédiaire de l'employeur du défunt.
- La CPAM (caisse primaire d'assurance maladie) pour obtenir le capital décès et peut-être une pension de veuf ou de veuve invalide. Penser à la couverture sociale. Les assurances.
- Il est important, si nécessaire, d'aviser des organismes prestataires tels que France Télécom, les autres opérateurs téléphoniques (téléphones portables, etc.), le service des eaux, EDF-GDF, les services de la redevance audiovisuelle, les diverses sociétés d'abonnement (télévision, Internet, les journaux, etc).
- Il est également nécessaire de contacter le notaire afin qu'il organise la succession.

DANS LES TROIS MOIS

- Il convient de faire enregistrer le testament, s'il existe, sous peine de pénalité fiscale. Une fois enregistré, le notaire avise le conjoint survivant des dispositions prises en sa faveur.

DANS LES SIX MOIS SUIVANTS MAXIMUM

- Faire une déclaration de succession. C'est en général le notaire qui se charge de cette démarche. Depuis le 1er janvier 2004, la déclaration de succession n'est plus obligatoire pour les héritiers en ligne directe et le conjoint survivant lorsque l'actif brut successoral est inférieur à 10 000 €. Pour les autres héritiers, cette dispense s'applique lorsque l'actif successoral est inférieur à 3 000 €. Prévenir la CAF (caisse d'allocations familiales) pour demander le cas échéant l'allocation de parent isolé ou l'allocation de soutien familial. Prévenir le propriétaire du logement en cas de location.
- Prévenir la préfecture pour la carte grise.
- Prévenir le centre des impôts pour la taxe foncière et/ou la taxe d'habitation et l'impôt sur le revenu.

Pour le détail de chacune de ces démarches la CFE-CGC vous suggère de retrouver ce dossier sur notre site internet : www.cfecgc-peugeot.com - suivre la rubrique « Service aux adhérents »



LES BRÈVES

DÉPART DANIEL MARTIN OU QUAND UN PEINTRE MET « AVANT TOUTE » VERS LA MAISON :



Daniel MARTIN vient de prendre une retraite bien méritée, il avait fait un parcours sans faute au sein de la CFE – CGC de Mulhouse. Entré en 1970 sur le site PEUGEOT MULHOUSE (en Forge) comme OS, il a gravi les échelons jusqu'à passer ETAM en 1979 dans l'usine de Peinture qu'il n'a plus quittée.

Il a rejoint les rangs de la CFE-CGC en 1987 avec le mandat CHSCT en Peinture. Il a permis à notre organisation syndicale de s'implanter et se développer dans cette usine. Son sérieux, son humour pince sans rire, son engagement ont convaincu nombre d'ETAM et Cadres d'adhérer et/ou de voter pour la CFE CGC.

Le portrait ne serait pas complet si nous n'évoquions pas ses trois ans dans la Marine Nationale (avant de travailler sur le site) de 1967 à 1970 qui lui ont permis de faire escale dans 68 pays au cours d'un périple de 180 000 km (2 ans sans rentrer à la maison !), il en a gardé un souvenir impérissable. Il a d'ailleurs retrouvé des marins du même bâtiment sur internet et il compte bien approfondir la maîtrise du « surf » maintenant qu'il en a le temps et qu'il en a découvert les joies.

Comme il le dit lui-même, il pose son sac de marin après 42 ans de service dont 35 ans chez PSA et quelques autres sous les cocotiers pendant son temps d'armée.

La section CFE CGC lui souhaite une bonne et longue retraite. Bon vent, Capitaine Martin !

ARRIVÉE DE PHILIPPE GRIENEISEN OU « BON SANG NE SAURAIT MENTIR ! »



Philippe GRIENEISEN est RU maintenance électrique à UMM/MMU/MAI-OP et est arrivé sur le site de Mulhouse il y a 14 ans. Il a deux enfants et est sapeur pompier volontaire à Richwiller. Pour lui, c'est clair, il a rejoint les militants CFE CGC « pour participer plus activement à la vie de l'entreprise, défendre les intérêts des ETAM et Cadres, plus particulièrement, dans les domaines de la sécurité, des conditions de travail et de l'hygiène ».

Motivation reconnue par la CFE CGC puisqu'il est membre du CHSCT d'UMM.

Pour l'anecdote, il faut également souligner que Philippe est le fils d'un militant « historique » de la CFE CGC du site, Auguste GRIENEISEN qui a pris sa retraite en 2003. Auguste était également très attaché à la défense de la sécurité, des conditions de travail et avait occupé pendant des années le mandat CHSCT.

Bienvenue à toi Philippe, nous te souhaitons, au minimum, la même carrière syndicale que ton père !

LA CFE-CGC ET L'APEC À VOTRE SERVICE



60% des clients Cadres de l'APEC sont en activité. Pourquoi pas vous ?



Après 2 années de vice-présidence, **Maurice SCHNOEBELEN** vient d'être, tout comme il y a 4 ans, et en vertu de l'alternance Cadres-Employeurs, réélu Président du Comité Paritaire de l'APEC d'Alsace.

Rappelons qu'il s'agit de l'Association pour l'Emploi des Cadres, créée par la CGC en 1956, communément et faussement appelée « l'ANPE des Cadres ».

Maurice vous invite à visiter le site Internet www.apec.asso.fr et se tient à votre service pour tout complément d'information.

APEC Mulhouse : 8, rue de la Justice - 68100
APEC Strasbourg : 13, quai Kleber - 67080
Tél : 0810 805 805
Courriel : act.cour@apec.fr

DÉCÈS DE JEAN-LUC CAZETTES



La section CFE – CGC du site PSA de MULHOUSE a la grande douleur de vous faire part de la disparition de leur président confédéral, Jean-Luc Cazettes.

Malgré plusieurs mois de lutte, la maladie a eu raison du courage et de la volonté de celui qui portait haut le flambeau du personnel d'encadrement.

Élus, délégués, militants, adhérents et permanents de la CFE-CGC perdent leur chef et leur ami.

BON A SAVOIR :

Pour celles et ceux qui vont partir ou qui sont à la retraite, pensez à supprimer l'option « trajet » de votre assurance voiture

Elle devient inutile et il n'y a pas de petites « économies », surtout en retraite !



Accueil groupes
Séminaires - Congrès

CENTRE DE MITTELWIHR

 **03 89 47 93 09**

 **03 89 49 02 25**

Web : <http://www.mittelwihr.com>



KYRIAD

Nord Illzach – Ile Napoléon
Un Hôtel Restaurant de caractère



Vous attendez des amis, de la famille ?
Avec votre carte Peugeot, Eliane et Joseph BLEICHNER vous consentiront 10% de remise sur le prix des chambres



Zone d'activité à 500m du site
PSA Peugeot Mulhouse
23, rue des 3 frontières – 68110 Illzach
Tél : 03 89 61 81 50 Fax : 03 89 61 94 39



CPM
CAISSE DE PREVOYANCE MULHOUSIENNE
UNE VRAIE MUTUELLE A VOTRE SERVICE

Siège: 45 rue de la Sinne - B.P. 1189 - 68053 MULHOUSE CEDEX
Tél. 03.89.45.44.14 - Fax : 03 89 46 44 72

Internet : www.cpm-mutuelsante.com



MUTUALITÉ FRANÇAISE

UNE COUVERTURE SANTE AVEC DES PROPOSITIONS ADAPTEES A VOTRE SITUATION

TARIF SPECIAL JEUNES – 30 ANS A PARTIR DE 8,50 € / mois

TARIFS INDIVIDUELS

TARIFS FAMILLES

consultez notre équipe de conseillers au 03 89 45 44 14

Frédéric MEYER, David ZISS, Marie-Claire STORCHI, Evelyne LOGEL

UN CADEAU OFFERT POUR TOUT PARRAINAGE

Coupon à retourner au siège

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Téléphone/fax : e-mail :

Je suis intéressé par la Mutuelle : SANTE – PREVOYANCE – DECES – AUTONOMIE/DEPENDANCE –
PRET IMMOBILIER ...OU AUTRE LIVRET EPARGNE

**TARIFS SPECIFIQUES
SALARIES PEUGEOT**

**Section Syndicale C.F.E. - CGC
PSA Peugeot-Citroën Mulhouse**

Tél. 03 89 09 35 64 - Fax 03 89 09 34 88
Site internet : www.cfecgc-peugeot.com
E-mail : mulhouse@cfecgc-peugeot.com

Responsable de publication : Martial PETITJEAN - **Rédacteur en chef :** Michel SEGURA
Comité de Rédaction : Maurice SCHNOEBELEN - Bernard BIGOURD - Luc TOULOUSE - Pierre BEVILACQUA - Serge SEIGNEZ
conception et impression **publi-h uffholtz - CERNAY - Tél. 03 89 75 51 43 - E-mail : Publi.h@wanadoo.fr**